

Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

CONTEXTE

Le parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) est l'un des quatre parcours éducatifs de la scolarité obligatoire.

L'objectif de ce parcours, défini dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de juillet 2013, est de donner de la cohérence entre les différentes initiatives du ministère pour réduire les inégalités d'accès à la culture et de pratiques artistiques, notamment auprès des élèves défavorisés. Il s'articule autour de 3 piliers :

- des **rencontres** avec des artistes et des œuvres
- des **pratiques** individuelles et collectives dans différents domaines artistiques
- des **connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que la faculté de juger et de l'esprit critique.

Le PEAC peut-être un point de départ, en équipe, pour se questionner sur la place des arts et de la culture dans les écoles.

PUBLIC

Enseignants tous cycles

REFERENTIEL DE COMPETENCES DES ENSEIGNANTS

CC14, P1, P3

OBJECTIF S	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer comment chacun des 3 piliers du PEAC est mis en œuvre dans la classe, dans l'école. • Réfléchir à la mise en place d'un Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves au sein d'une école (outil de suivi, traces...). • Se doter de quelques références : méthodologiques, partenariales...
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du PEAC et d'outils de suivi et de programmation. • Expérimentation des 3 piliers du Parcours. • Témoignages, illustrations de projets artistiques vécus en école. • Identification de ressources au service des projets artistiques (la proposition en arts plastiques, les contraintes de création..., les partenariats...).
MODALITES	<p>METHODES Présentation du PEAC. Echange de pratiques. Stratégie d'école pour investir ce parcours.</p> <p>INTERVENANT Delphine BOISUMEAU, enseignante à Ste Hermine Sabine MERLET, chargée de mission, service 1^{er} degré DEC</p>

	De 5 à 30 personnes		La Roche-Sur-Yon (à définir) ou commune voisine
	9h-12h15 / 13h30-16h45		Mercredi 31 mai 2023

INSCRIPTION

Avant le 12 septembre 2022

Utiliser le formulaire d'inscription en ligne : [Cliquez ICI](#)

Pour toute information complémentaire : service 1^{er} degré – severine.rondeau@ddec85.org